



IMPACT 2028

Ensemble, faisons grandir
les projets qui rassemblent.



LE GUIDE DE L'APPEL À PROJETS

Tout savoir pour candidater



Date limite de candidature : 4 mai 2026



SOMMAIRE

APPEL À PROJETS IMPACT 2028	3
COMMENT SE DÉROULE IMPACT 2028 ?	4
QUELS SONT LES PROJETS QUE NOUS SOUHAITONS SOUTENIR ?	4
À QUI S'ADRESSE IMPACT 2028 ?	5
QUELS SOUTIENS POUR LES PROJETS SÉLECTIONNÉS ?	5
COMMENT CANDIDATER ?	6
QUELLES SONT LES ÉTAPES DE L'APPEL À PROJETS ?	6
CADRE DE L'ACCOMPAGNEMENT ET ENGAGEMENTS	7
NATURE DE L'ACCOMPAGNEMENT	7
DURÉE ET FORMALISATION DU PARTENARIAT	7
ENGAGEMENTS ET SUIVI	7
CRITÈRES DE SÉLECTION	8



APPEL À PROJETS IMPACT 2028

PRÉAMBULE

Face aux enjeux du *Fenua*, les associations, les établissements, les collectifs et les structures d'utilité publique agissent chaque jour pour renforcer l'inclusion, préserver l'environnement, valoriser le patrimoine et contribuer au bien-être de toutes et tous grâce à leur connaissance du terrain et à leur engagement concret.

La SOCREDO, acteur historique de la Polynésie, agit aux côtés de celles et ceux qui portent ces initiatives. Avec IMPACT 2028, la banque souhaite soutenir des projets utiles, ancrés dans les réalités du terrain. Cet appel à projets s'inscrit dans la stratégie *Te 'Aveia 2028*, qui place au cœur des engagements de la banque un développement durable fondé sur ses dimensions économique, sociale et environnementale.

Ainsi, le nom **IMPACT 2028** traduit cette volonté d'agir dans la durée, en accompagnant des projets aujourd'hui pour leur permettre de se développer demain.

Agir ensemble, c'est soutenir des projets portés localement et accompagner celles et ceux qui s'engagent chaque jour pour le bien commun et pour le *Fenua*.

*AVEC NOUS, SOYEZ ACTEURS DE DEMAIN ET
PROPOSEZ-NOUS VOS PROJETS !*





QUELS SONT LES PROJETS QUE NOUS SOUHAITONS SOUTENIR ?

À travers IMPACT 2028, la SOCREDO soutient des initiatives inclusives, **nouvelles ou existantes**, capables de rassembler des publics variés et de créer un impact positif durable, autour de l'un ou de plusieurs de ces quatre thèmes :

Inclusion & société

Environnement & biodiversité

Culture & éducation

Sport & bien-être

Les projets présentés doivent pouvoir intégrer :

- **Une dimension inclusive**

Votre projet doit être accessible au plus grand nombre ou favoriser l'égalité des chances (choix du lieu, publics visés, tarifs, accessibilité, lien social...).

- **Une dimension durable**

Votre projet doit avoir un impact positif à court, moyen ou long terme (réduction des déchets, partenariat local, transmission, continuité dans le temps...).



Pas besoin d'un projet complexe ! Ces deux dimensions peuvent être simplement prises en compte dans le déroulé du projet. La plupart des projets les intègrent déjà naturellement.

PRIORITÉ TRANSVERSALE 2026-2028

Une attention particulière sera portée aux projets en faveur de publics pouvant rencontrer des freins d'accès, d'insertion ou de participation.

Quelques exemples : jeunes en décrochage ou issus des quartiers prioritaires, personnes en situation de handicap, femmes isolées, publics en insertion, habitants des îles éloignées, aux projets favorisant les liens intergénérationnels...

Quelques initiatives déjà soutenues par la SOCREDO

- **Les cours de judo pour les jeunes du Fare Heimanava** : activités sportives adaptées pour favoriser l'inclusion et la confiance en soi des jeunes porteurs de trisomie 21.
- **La Vestiboutik de Hotuarea Nui** : projet solidaire d'économie circulaire donnant une seconde vie aux vêtements et mobilisant les habitants.

À QUI S'ADRESSE IMPACT 2028 ?

Cet appel à projets s'adresse aux structures et établissements qui agissent en Polynésie au service de l'intérêt collectif.

Qui peut candidater ? Les associations, fédérations, établissements ou organismes d'enseignement et de formation, ainsi que toute structure d'intérêt général, éducative, sociale ou médico-sociale.

Pour être accompagnés efficacement, les projets doivent être portés par des structures implantées en Polynésie et capables de poursuivre leur initiative sur la durée.



QUELS SOUTIENS POUR LES PROJETS SÉLECTIONNÉS ?

Parmi l'ensemble des projets soumis, quatre projets seront sélectionnés en fonction de leur pertinence, de leur faisabilité et de leur capacité à répondre à des besoins concrets (*voir le tableau des critères, page 8*).

Chacun des quatre projets retenus bénéficiera d'une dotation de 500 000 XPF par an pendant deux ans, soit un total de 1 000 000 XPF sur la durée.

En complément, l'ensemble des collaborateurs SOCREDO pourra voter pour son projet préféré parmi les 10 projets finalistes présentés oralement devant le jury. Le projet qui recevra le plus de votes se verra attribuer le **Prix Coup de Cœur des Collaborateurs, d'un montant de 100 000 XPF.**

De plus, les projets qui ne seront pas retenus pourront être orientés vers d'autres structures locales d'accompagnement afin de bénéficier d'un soutien adapté.



COMMENT SE DÉROULE IMPACT 2028 ?

COMMENT CANDIDATER ?

Les porteurs de projet complètent un formulaire de candidature, disponible sur le site Internet et l'envoient à l'adresse partenariats@socredo.pf pendant la période de dépôt des dossiers, **du 17 mars au 4 mai 2026 inclus**.

Informations et formulaire de candidature



QUELLES SONT LES ÉTAPES DE L'APPEL À PROJETS ?

Dépôt des candidatures

Les porteurs de projet transmettent leur formulaire de candidature, accompagné, le cas échéant, de documents complémentaires (plus d'informations dans le formulaire de candidature).

Analyse interne des candidatures

Les projets sont étudiés par l'équipe de la SOCREDO (*voir le tableau des critères, page 8*). À l'issue de cette étape, dix projets sont présélectionnés.

Présentation devant le jury

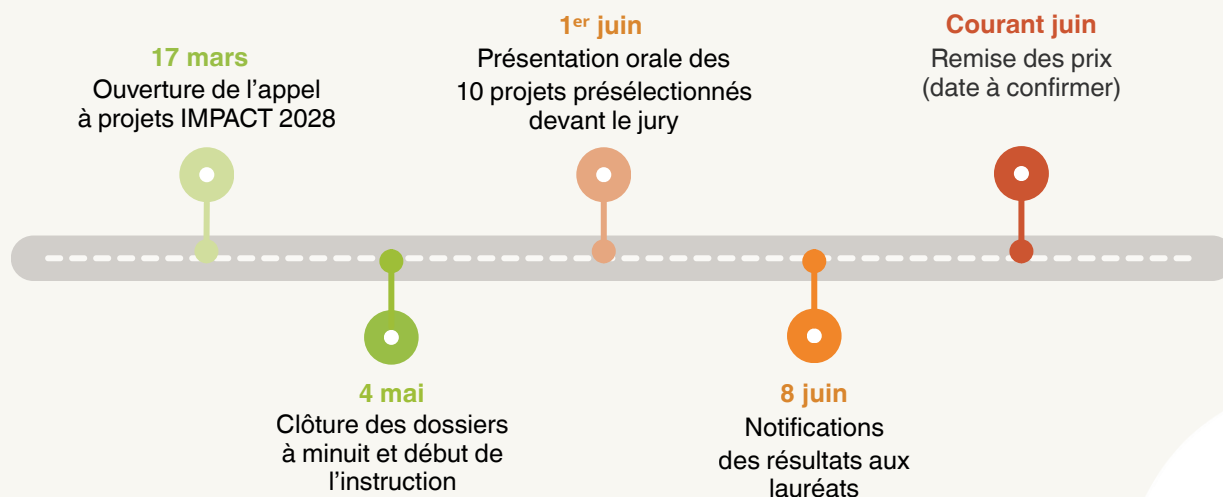
Les porteurs de projet présélectionnés présentent leur projet à l'oral devant un jury, afin de permettre la sélection finale des projets.

Notification des résultats et remise des prix

Les lauréats sont notifiés des résultats et invités à participer à la remise des prix.

Contractualisation et démarrage de l'accompagnement

Une convention de partenariat, adaptée à chaque projet, est signée avec chaque porteur de projet retenu. La SOCREDO assure ensuite l'accompagnement et le suivi prévus par cette convention.



CADRE DE L'ACCOMPAGNEMENT ET ENGAGEMENTS



NATURE DE L'ACCOMPAGNEMENT

En complément du soutien financier prévu dans le cadre de l'appel à projets, la SOCREDO peut proposer d'autres formes d'accompagnement, en fonction des besoins identifiés et de la maturité du projet :

- mise à disposition d'outils ou de services,
- actions de valorisation et de communication autour du projet,
- mises en relation avec d'autres partenaires.

Les modalités d'accompagnement sont définies avec chaque porteur de projet, afin de construire un appui cohérent, utile et adapté à chaque projet, dans le cadre des conventions de partenariat.

DURÉE ET FORMALISATION DU PARTENARIAT

Les projets sélectionnés donnent lieu à la signature d'une **convention de partenariat d'une durée de deux ans**.

Cette durée permet d'assurer un suivi du projet, de sa mise en œuvre à son évaluation et de construire une relation de partenariat stable et pérenne.

Les structures candidates doivent être en capacité de se projeter et de porter leur projet sur l'ensemble de la durée du partenariat.

ENGAGEMENTS ET SUIVI

Les partenaires sélectionnés s'engagent à :

- mettre en œuvre le projet conformément aux engagements définis dans la convention de partenariat,
- assurer un suivi régulier des actions menées,
- transmettre les éléments de bilan demandés par la SOCREDO.

En cas de non-respect des engagements définis dans la convention, la SOCREDO se réserve la possibilité de mettre fin au partenariat.

CRITÈRES DE SÉLECTION



Critère	Description	Indicateur
Pertinence	Le projet répond à un besoin réel du <i>Fenua</i> et s'inscrit dans les enjeux définis par les quatre thèmes encouragés par la SOCREDO : inclusion & société, environnement & biodiversité, culture & éducation, sport et bien-être.	Explication claire de la problématique à laquelle le projet souhaite répondre et de la manière dont il contribue aux thèmes encouragés par la SOCREDO.
Public cible	Le projet s'adresse à un public large et diversifié.	Nombre et diversité des bénéficiaires, modalités d'accès claires, ouverture géographique et sociale.
Inclusion & accessibilité	Le projet favorise la participation de tous, en limitant les obstacles	Actions concrètes ayant pour but d'inclure différents publics, faciliter l'accès et prendre en compte la diversité des participants.
Contribution environnementale	Le projet participe à la protection de l'environnement ou adopte une démarche durable et responsable.	Actions concrètes en faveur de l'environnement ou de pratiques écoresponsables intégrées au projet, avec des effets mesurables.
Innovation & valeur ajoutée	Le projet apporte une nouveauté ou améliore significativement une initiative existante.	Méthode originale, complément aux actions existantes, potentiel de diffusion ou de reproduction de l'expérience.
Capacité de réalisation & solidité de la structure	La structure porte le projet avec sérieux et dispose des ressources nécessaires pour le mener à bien.	Moyens humains et matériels suffisants, plan d'action clair, expérience et compétences pertinentes, gouvernance stable.
Pérennité	Le projet est conçu pour durer et continuer à produire des résultats dans le temps.	Plan pour maintenir le projet après le financement, intégration dans des pratiques locales, potentiel de réplication ou d'extension.
Budget & faisabilité	Le budget est réaliste et cohérent avec les activités prévues, assurant la faisabilité du projet.	Budget détaillé, équilibré et cohérent avec les actions, respect des délais et ressources disponibles.